

MUSIQUE PÉDAGOGIE

RÈGLES DE SOUMISSION DES TEXTES

- Auteur :** Les auteurs doivent fournir leur prénom et leur nom, leurs fonctions et leurs coordonnées (adresse postale, téléphone et courriel). Ils doivent également ajouter une photographie couleur en format numérique et une adresse de courriel de correspondance (à l'intention des lecteurs) qui seront toutes deux adjointes au texte dans la revue.
- Langue :** Les textes doivent être rédigés en français dans un style clair, concis et simple. Le ton doit demeurer professionnel et collégial, exempt de terminologie ou de jargon scientifique.
- Formats :** *Les articles de fond* comptent 2000 à 5000 mots et sont accompagnés d'un résumé d'environ 100 mots.
- Les comptes rendus* (lecture, congrès, recherche, récits de pratique, veille scientifique ou technologique) et *les chroniques* comptent 800 à 2000 mots.
- Support :** Les textes doivent être acheminés à la revue par courriel (revue@fameq.org) en fichier numérique et au format Word, avant la date de tombée.
- Mise en forme :** Les textes doivent être rédigés à interligne simple en 11 points avec la police Arial. Si nécessaire, l'auteur ajoutera des notes de bas de page.
- Références :** Les références condensées seront introduites dans le corps du texte selon le format auteur-date (Legendre, 2005) lorsqu'il s'agit d'une simple référence et selon le format auteur-date, page (Legendre, 2005, p. 179) lorsqu'il s'agit d'une citation.

Citations : Les citations en langue étrangère doivent être traduites en français.

Illustrations : Les illustrations (photos, graphiques, tableaux, exemples musicaux, etc.) doivent être libres de droits. Les auteurs ont la responsabilité de fournir les décharges de droits le cas échéant. Chaque illustration ou tableau doit être accompagné d'une légende à laquelle les auteurs feront toujours référence dans le corps du texte.

Références : La liste des références suivra le modèle général présenté ci-dessous.

- Monographies :

Leonhard, C., et House, R. W. (1972). *Foundations and principles of music education* (2e éd.). New York: McGraw-Hill.

Mark, M. L. (1996). *Contemporary Music Education* (3e éd.). New York: Schirmer Books.

- Publications gouvernementales

Québec. (2001). *La formation à l'enseignement: Les orientations: Les compétences professionnelles*. Québec: Ministère de l'Éducation.

- Articles

Brand, M. (2002, Mars). The love of music is not enough. *Music Educators Journal*, 88 (5), 45-46, 53.

- Sites internet et documents en ligne

Interstate New Teacher Assessment and Support Consortium. (2002). *Model standards for licensing classroom teachers and specialists in the arts: a resource for state dialogue. Draft for comments*. Consulté le 15 janvier 2005, depuis: <http://ccsso.org.red.doceus.com/content/pdfs/ArtsStandards.pdf>

Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec. Consulté le 10 juin 2012 depuis: <http://www.fameq.org/>

- Thèses et mémoires

Lemons, M. L. (1998). *Image, context, and knowledge in the practice of two elementary music teachers*. Thèse de doctorat inédite, University of Illinois at Urbana-Champaign, États-Unis.

Révision des textes

Un comité de lecture formé de praticiens des différents ordres d'enseignement et de l'éditeur de la revue a pour mandat d'évaluer les textes soumis pour la publication, au regard de la politique éditoriale de la revue. Voici les critères d'évaluation:

Pertinence : Tous les textes doivent rendre explicites les liens entre le contenu traité et la pratique effective de l'enseignement musical. Le contenu abordé doit être pertinent pour les besoins informationnels des enseignants de musique. Le contenu doit être original et actif dans son traitement, et informatif dans sa substance. Les textes appuyés par une documentation professionnelle ou scientifique seront privilégiés.

Clarté : Les textes doivent être rédigés avec clarté, précision et concision. La revue privilégie l'utilisation d'un niveau de langage professionnel et collégial, exempt de terminologie ou de jargon scientifique.

Conformité : Les propositions de texte doivent être conformes aux règles de soumission précédemment énoncées.

Tous les textes reçus sont soumis au comité de lecture. Les commentaires du comité de lecture sont ensuite présentés aux auteurs qui peuvent alors choisir de retirer leur texte ou de le retravailler en tenant compte des commentaires émis par le comité. Les textes ne seront publiés qu'après acceptation mutuelle du comité de lecture et de l'auteur.